



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 04 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. GOICOEHEA Iñaki

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CHAMALBIDE Corinne

Date convocation : 31 mai 2024

Date d'affichage : 31 mai 2024

DECISION N° 2 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION D'UN AGENT COMMUNAL (Nomenclature 4.2)

Le Maire rappelle que la commune d'Ossès a procédé au recrutement de Madame Marie TROUNDAY par contrat, depuis le 1er février 2024, sur le poste d'ATSEM devenu vacant suite au départ de l'agent admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Cet agent a pris l'initiative personnelle d'engager une formation par correspondance afin de préparer le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

Cette formation représente un coût de 2 905 € que l'agent paie mensuellement pendant deux ans.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge la moitié du coût de cette formation, soit 1 452,50 € (mille quatre cent cinquante-deux euros et cinquante centimes).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

DECIDE le versement à Madame Marie TROUNDAY de 1 452,50 € (mille quatre cent cinquante-deux euros et cinquante centimes)

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 04 juin 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 11/06/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 11/06/2024